

Mémoire prébudgétaire – Nouveau-
Brunswick – 2017

**LE POTENTIEL DU NOUVEAU-
BRUNSWICK : SES CITOYENS ET SES
RESSOURCES**



Mémoire d'Unifor

Décembre 2016

Présenté par :

Lana Payne, directrice de la région de l'Atlantique, Unifor

À PROPOS D'UNIFOR

Unifor est un syndicat canadien qui compte plus de 310 000 membres dans 20 secteurs de l'économie à la grandeur du pays. Nos 7 000 membres au Nouveau-Brunswick travaillent dans différents secteurs : la foresterie, les télécommunications, le transport maritime, la fabrication, l'hôtellerie et la restauration, les pêches et l'éducation, entre autres.

Nous protégeons nos membres et nous jouons un rôle de chef de file dans la création de lieux de travail prospères et sécuritaires et d'une économie forte pour que l'ensemble des travailleurs canadiens bénéficient d'un emploi de qualité et d'un niveau de vie décent.

Unifor défend les intérêts ainsi que les droits économiques et sociaux des travailleurs, dont leurs droits à la sécurité au travail, à la sécurité d'emploi ainsi qu'à des salaires et à des avantages sociaux qui leur garantissent un niveau de vie décent, de la dignité et du respect mutuel en milieu de travail. Pour ce faire, Unifor intervient activement dans les lieux de travail et à la table de négociation, mais aussi dans tous les aspects de la vie communautaire et dans le débat politique, afin de rendre la société canadienne plus juste et équitable.

INTRODUCTION

Depuis des décennies, le Nouveau-Brunswick connaît des difficultés économiques majeures à cause de tendances défavorables sur le plan de la démographie et du marché du travail. Par exemple, les taux d'emploi ne se sont pas considérablement améliorés ces dernières années, même si la population d'âge actif diminue. Le ralentissement de la création d'emplois dans le secteur privé a été à peine compensé par la croissance modeste de l'emploi dans le secteur public.

La faiblesse chronique du marché du travail du Nouveau-Brunswick a des répercussions sur la population de toute la province, et, à ce stade-ci, des mesures audacieuses sont nécessaires pour redresser la barre. Étant donné que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas et qu'il est impératif de créer des emplois dans les secteurs public et privé, le gouvernement devrait investir de façon stratégique à long terme dans des infrastructures sociales et matérielles cruciales et stimuler la croissance des principales industries de la province.

Unifor recommande que cette stratégie comporte des engagements sérieux et des investissements publics dans deux grands domaines : les services de garde et la foresterie.

VERS UN RÉSEAU PUBLIC DE SERVICES DE GARDE

En juin 2015, la création de la Commission d'étude chargée de l'examen des services de garderie par Serge Rousselle, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, reconnaissait que le Nouveau-Brunswick pouvait s'améliorer en ce qui concerne l'accès à des services de garde abordables et de haute qualité. La Commission d'étude a déposé son rapport définitif, intitulé *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs*, en août 2016.

Le rapport formule cinq recommandations principales :

- établir un *réseau* de services de garde solide qui reposerait sur des structures de gestion et de gouvernance publiques, plutôt que sur une approche basée sur le marché, pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- améliorer le perfectionnement professionnel ancré dans les deux curriculums provinciaux;
- améliorer l'accès aux possibilités d'apprentissage postsecondaire et au perfectionnement professionnel et établir une échelle salariale sur la base des qualifications des travailleurs du secteur;
- augmenter les investissements publics et assurer un financement stable, notamment en accordant la priorité à la création d'un réseau public de garderies éducatives à l'intention des enfants de la naissance à quatre ans;
- former un réseau qui protège les droits des enfants de réaliser leur plein potentiel et qui permet aux parents de jouer un rôle actif dans toutes les questions se rattachant aux services prodigués à leurs enfants.

Les effets bénéfiques d'un réseau de services de garde accessibles et de haute qualité sont bien documentés et communément admis au Canada. Un réseau de services de garde accessibles permet aux parents de travailler ou de suivre les études et la formation nécessaires pour décrocher un emploi de qualité. Des services de garde plus abordables offrent de nouvelles avenues essentielles aux familles qui ont de la difficulté à boucler leur budget, favorisent l'égalité des femmes et réduisent la pauvreté des enfants et des familles. Des services de garde de haute qualité sont cruciaux pour assurer le développement et le bien-être des enfants, y compris ceux qui ont des besoins particuliers.

Les investissements dans les services de garde ont aussi l'avantage de stimuler l'économie et d'engendrer des retombées socioéconomiques considérables pour la société. Les fournisseurs de services de garde dépensent leur salaire de subsistance dans leur collectivité, ce qui entraîne des retombées économiques locales. L'Institut C.D. Howe a déterminé que le modèle québécois de garderies a entraîné une hausse des recettes fiscales de 40 %, alors que la Banque mondiale évalue qu'investir dans l'enfance génère un taux de rendement annuel oscillant entre 6 et 17 %. Les retombées économiques des investissements dans les services de garde, ainsi que les avantages sociaux dont jouissent les familles et les collectivités, ont été étudiées en détail et reconnues.

L'accès équitable aux services de garde accroît la participation des femmes au marché du travail, comme en témoigne l'exemple du Québec. Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international, a récemment fait remarquer que les politiques historiques d'aide à la famille du Canada (congé de maternité, congé parental, investissements du gouvernement dans le développement de la petite enfance et les services de garde) jouaient un rôle important dans l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail. Toutefois, elle a noté que le Canada pouvait faire mieux en insistant sur les études qui démontraient les gains macroéconomiques considérables d'une pleine participation des femmes au marché du travail. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a également souligné l'importance des services de garde en tant que mesure d'égalité des sexes dans le rapport qu'il vient de déposer sur le Canada. La possibilité d'accroître la participation des femmes dans les industries non traditionnelles, comme la foresterie, est importante pour le développement et la stabilisation des principales industries du Nouveau-Brunswick.

Unifor demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'investir dans ce que le rapport de la Commission d'étude qualifie de « composante essentielle de l'infrastructure sociale ». Il est primordial de rappeler que le Nouveau-Brunswick n'existe pas en vase clos. Par exemple, le célèbre réseau public de services de garde du Québec s'est développé sur des dizaines d'années, et plusieurs autres provinces ont récemment pris des mesures afin d'étendre leur réseau public de services de garde.

En 2016 seulement, toutes les provinces dont il est question ci-dessous ont pris des mesures véritables pour rendre les services de garde plus accessibles et abordables.

Manitoba

Le gouvernement manitobain a mis sur pied la Commission de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants Manitoba afin d'instaurer un réseau universel de services de garde dans la province. Rendu public en janvier 2016, le rapport de la Commission définit une stratégie qui permettrait d'atteindre cet objectif, dont la création, par le gouvernement, de 12 000 nouvelles places en garderie d'ici 2021.

Le rapport contient une stratégie détaillée visant à former un réseau universel de garderies éducatives au Manitoba. Celle-ci consiste à établir des structures de gouvernance et des infrastructures sociales, à rendre les services de garde abordables pour l'ensemble des Manitobains, à créer de nouvelles places en garderie, à fixer des normes de qualité, à favoriser la pédagogie et le perfectionnement professionnel dans le secteur, et à mettre en place des mécanismes appropriés pour surveiller le progrès et l'efficacité des programmes.

Nouvelle-Écosse

En 2015, la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a amorcé un examen détaillé du secteur des services de garde réglementés de la province. En mars 2016, elle a dévoilé le rapport de consultation et les recommandations découlant de cet examen, qui se concentraient sur l'accessibilité des services de garde, l'abordabilité des programmes de

services de garde, la qualité des programmes, le perfectionnement de la main-d'œuvre et le soutien connexe, ainsi que la structure et la gouvernance du réseau. En prenant appui sur le rapport, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé ses engagements et un calendrier de mise en œuvre en juin 2016.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a pris plusieurs engagements, dont :

- augmenter les subventions quotidiennes aux parents et modifier les critères d'admissibilité à celles-ci;
- limiter les augmentations des frais de garde pour les programmes réglementés qui sont subventionnés par le gouvernement;
- élaborer un programme de développement de la petite enfance et le mettre en œuvre dans les garderies et les garderies en milieu familial réglementées;
- mettre le salaire provincial moyen des éducateurs de la petite enfance formés en conformité avec le salaire moyen national;
- accroître le nombre de places en garderie dans les milieux qui en ont le plus besoin;
- accroître le nombre de places pour nourrissons dans les garderies;
- accroître le nombre de garderies offrant des programmes inclusifs pour les enfants ayant des besoins spéciaux et complexes.

Ontario

L'Ontario vient de terminer l'implantation progressive de la maternelle à temps plein après plusieurs années. Il s'agit d'une transformation en profondeur du système de développement de la petite enfance et d'éducation de cette province. En août 2016, le Comité directeur de la Stratégie pour l'équité salariale entre les sexes a rendu public un rapport mettant bien en évidence que l'accès aux services de garde avait une forte incidence sur la capacité des femmes à intégrer ou à réintégrer le marché du travail.

Pour donner suite à ce rapport, le gouvernement a fait une annonce majeure dans son discours du Trône en septembre 2016 : la création de 100 000 places de plus en service de garde agréé pour les enfants de quatre ans et moins au cours des 5 prochaines années. Cette annonce, qui comporte une mise de fonds et un budget de fonctionnement, est l'un des plus grands investissements que la province ait faits dans les services de garde ces dernières années.

L'évolution de la situation en Ontario va de pair avec l'engagement explicite du gouvernement de travailler avec le gouvernement fédéral à la création d'un cadre fédéral pour les services de garde.

Alberta

En novembre 2016, la province a annoncé un investissement de 10 millions de dollars de plus dans les garderies éducatives. Ce financement permettra de créer 1 000 nouvelles places dans les garderies réglementées et jusqu'à 18 nouvelles garderies éducatives. L'annonce comprenait aussi une nouvelle politique qui fixerait à un maximum de 25 \$ par jour la contribution des parents pour ces places réglementées et subventionnées par l'État.

Recommandations

- **Mettre en œuvre dans les plus brefs délais les recommandations formulées dans le rapport *Valoriser les enfants, les familles et les services de garderie éducatifs* pour rendre les services de garde réglementés et de haute qualité plus accessibles et abordables pour les parents, tout en soutenant et en perfectionnant la main-d'œuvre, à l'avantage des collectivités.**
- **Suivre l'exemple de la Nouvelle-Écosse en augmentant, par la voie législative, le salaire des éducateurs de la petite enfance formés de façon à combler l'écart par rapport aux références salariales nationales dans le secteur.**

SOUTENIR ET STIMULER L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Le Canada est le premier exportateur de produits forestiers au monde, et le Nouveau-Brunswick représente une partie considérable de ces exportations tous les ans. Au Nouveau-Brunswick, la foresterie demeure l'une des industries les plus importantes du secteur privé.

La foresterie est vitale pour tout le Nouveau-Brunswick. Elle emploie directement plus de 12 000 hommes et femmes et soutient presque autant d'emplois indirects dans le reste de l'économie.

Essentielle à des dizaines de villes de la province, la foresterie génère une activité économique de plus de 1,5 milliard de dollars par année. Elle offre des emplois de qualité dont les salaires sont supérieurs de plus de 20 % aux salaires moyens dans la province. Au Nouveau-Brunswick, les produits forestiers représentent plus de 5 % du PIB, ce qui en fait le pourcentage plus élevé de n'importe quel autre PIB d'une province ou d'un territoire. Mis à part l'industrie pétrolière et gazière, le secteur de la foresterie est le plus grand fabricant et le plus grand exportateur au Nouveau-Brunswick. Plus précisément, il compte pour 30 % de l'industrie manufacturière. Chacun profite de la contribution de la foresterie et de ses travailleurs aux recettes publiques, qui finance des services essentiels comme l'éducation, la santé et les infrastructures.

Nous savons tous que la foresterie a aidé à bâtir le Nouveau-Brunswick en étant l'une de ses industries de base.

Or, nous devons reconnaître que le secteur de la foresterie demeure primordial dans l'économie d'aujourd'hui et qu'il a un rôle important à jouer pour la prochaine génération.

La foresterie est en transition. Les dix dernières années ont apporté leur lot de difficultés : l'évolution rapide des marchés, l'effet d'un dollar canadien surévalué sur les exportations, l'abandon de certains produits de papier à l'ère numérique, la crise financière mondiale et l'effondrement temporaire du marché de l'habitation américain qui s'est ensuivi.

L'industrie des pâtes et papiers a enregistré une forte baisse de la demande parmi toutes les catégories de papiers, et la production de bois se redresse alors que le marché de l'habitation récupère aux États-Unis. Les exportations de pâtes, de papiers et de produits du bois ont chuté pendant la crise financière mondiale et n'ont pas encore regagné le terrain perdu.

Au cours des dix dernières années, l'industrie canadienne a perdu le tiers de ses emplois. Au Nouveau-Brunswick, 25 % des emplois ont disparu et 54 usines ont fermé leurs portes. Après une restructuration douloureuse qui a exigé du dévouement et des sacrifices de la part des travailleurs, l'industrie est sur la voie de la reprise. Plus important encore, elle pourrait même être vouée à un bel avenir.

Encourager les investissements stratégiques dans la foresterie

Les investissements ayant été faibles pendant une longue période, nous avons besoin d'investissements majeurs pour moderniser l'équipement, faire la transition vers les marchés en croissance et solidifier l'industrie pour la prochaine génération. Les investissements qu'Irving vient d'effectuer sont un signe de confiance très encourageant dans le secteur. Une politique vigoureuse d'aménagement forestier durable, combinée à des programmes de soutien à l'investissement dans les pratiques exemplaires, est essentielle à la réussite de la foresterie à long terme.

Favoriser la croissance du secteur et la formation de la main-d'œuvre

Pendant cette période de mutation, l'industrie peut assurément prospérer. Au Nouveau-Brunswick, nous avons besoin de politiques globales pour encourager les investissements qui permettraient à l'industrie de faire la transition vers les marchés en croissance et de progresser dans la chaîne de valeur ajoutée, tout en respectant les normes les plus strictes en matière de durabilité et d'environnement.

Il demeure important, pour la province, de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration d'une stratégie pour le marché du travail avec le gouvernement fédéral, les syndicats et les employeurs, afin que les investissements créent des emplois de qualité et une main-d'œuvre qualifiée au Nouveau-Brunswick. Par exemple, l'industrie et les établissements d'enseignement doivent mieux se coordonner afin de former des travailleurs qualifiés et de les conserver. Les politiques relatives au marché du travail devraient accroître les débouchés et augmenter le financement destiné aux projets pilotes, aux formations et aux apprentissages.

Une solution au problème du bois d'œuvre résineux qui protège la foresterie au Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick doit jouer un rôle actif pour s'assurer que les politiques commerciales du Canada encouragent les exportations forestières de haute valeur et la capacité de l'industrie à maintenir un accès stable à ses principaux marchés. Le différend qui oppose le Canada et les États-Unis relativement au bois d'œuvre résineux doit être réglé, compte tenu de l'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux et de l'arrivée d'un nouveau gouvernement à la tête des États-Unis. Dans certains cas, par exemple, les droits compensateurs imposés sur les exportations canadiennes risqueraient de compromettre gravement les opérations locales.

Certes, l'incertitude qui entoure le bois d'œuvre résineux soulève des préoccupations dans l'industrie forestière canadienne, mais elle pourrait ouvrir de nouvelles possibilités. Grâce à un leadership proactif, en collaboration avec le gouvernement fédéral, nous pouvons nous assurer

un accès stable et équitable au marché américain, qui est de loin notre principal partenaire commercial.

Recommandations

- **Formuler une politique provinciale détaillée sur la foresterie qui encouragerait les investissements dans la transition de l'industrie vers les marchés en croissance.**
- **Élaborer une stratégie pour le marché du travail qui accroîtrait les débouchés et augmenterait le financement destiné aux projets pilotes, aux formations et aux apprentissages dans le secteur de la foresterie.**
- **Faire front commun avec les autres provinces concernées du Canada atlantique en exigeant une solution au problème du bois d'œuvre résineux qui répond à nos préoccupations.**
- **Collaborer avec le gouvernement fédéral pour s'assurer que le nouvel Accord sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis facilite un accès équitable et stable au marché américain.**

CONCLUSION

Les membres d'Unifor, qui travaillent avec acharnement dans les secteurs public et privé de la province, sont bien placés pour savoir comment stimuler notre économie et créer des emplois de qualité. Nous croyons que des infrastructures sociales robustes et des industries locales prospères sont cruciales pour le développement de collectivités saines, le renforcement des économies locales et l'égalité des femmes.

Le gouvernement est à la croisée des chemins. Il peut marcher dans les pas d'autres provinces en investissant dans un réseau de services de garde à la fois accessibles, de haute qualité et abordables. Un tel investissement dans nos infrastructures sociales doit être soutenu par des industries florissantes qui créent des emplois et assurent la viabilité de nos collectivités. Voilà pourquoi le gouvernement doit veiller à ce que la foresterie soit protégée et puisse continuer à faire tourner l'économie de notre province pendant encore longtemps.

